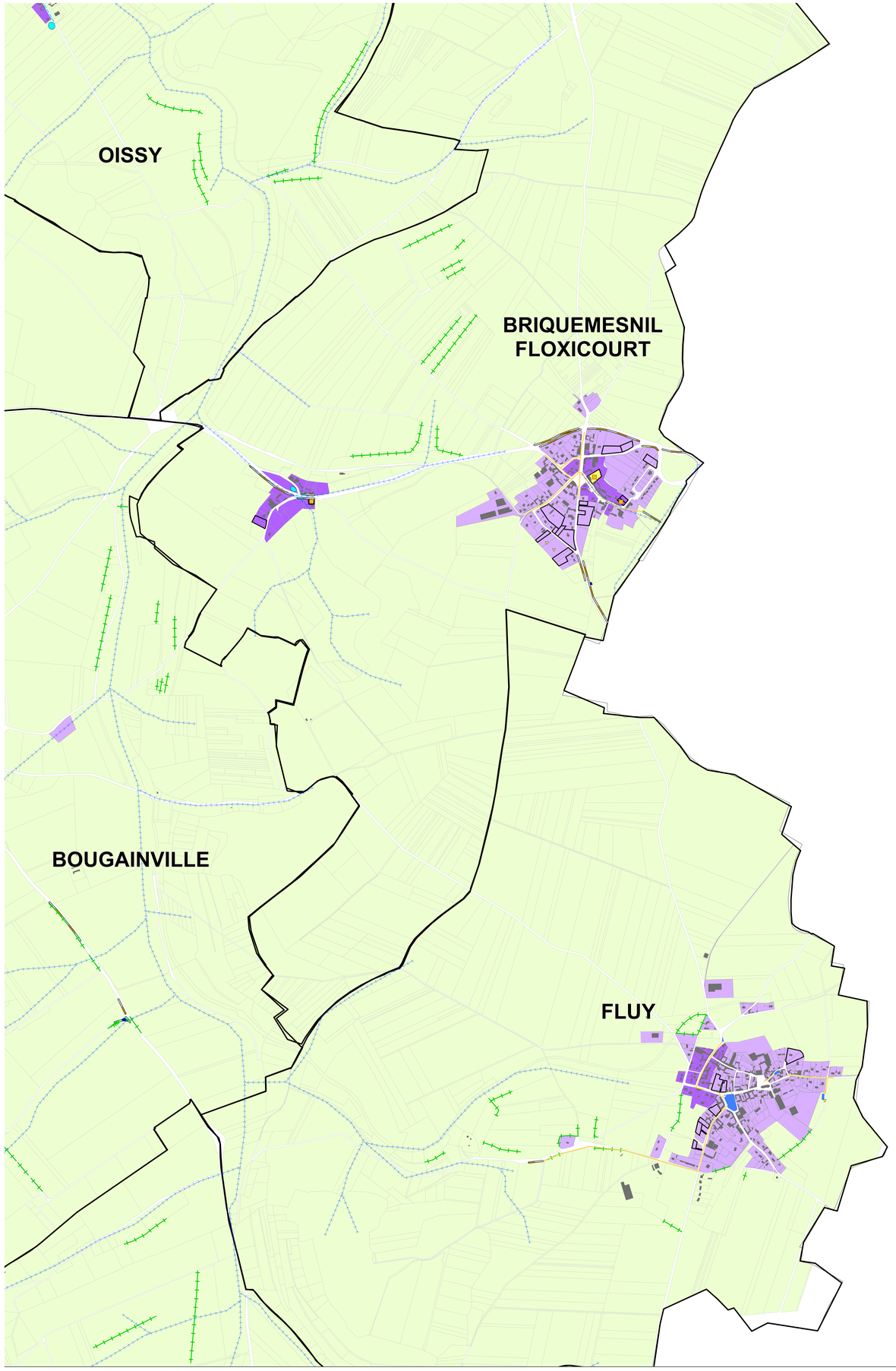

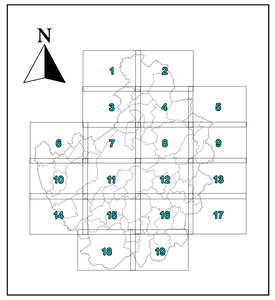

ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST

TERRITOIRE DU SUD-OUEST AMIENOIS

PLAN : Pré-zonage d'assainissement pluvial

PLAN N°9

Communes concernées par le présent plan :

BOUGAINVILLE - BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT
FLUY - OISSY

Document définitif - Février 2021

Légende :

Urbanisme :

- Limites communales
- Dents creuses (AUDDICE, 2021)
- Bâti
- OAP (AUDDICE, 2021)

Hydrologie :

- Cours d'eau
- Axes de ruissellement
- Mare
- Surfaces en eau, étangs

Réseau pluvial :

- Réseau pluvial (séparatif ou unitaire)
- Fossé / Noue
- Ouvrages de gestion des eaux pluviales
- Puisard

Milieux sensibles :

- Périmètre de Protection Rapprochée de captage AEP
- Zones à Dominante Humide
- Enveloppe de PPRi Zones inondables

Eléments paysagers d'intérêt hydraulique :

- Haies
- Talus

Propositions d'aménagements dans le cadre du zonage :

- Canalisations
- Fossé / Noue
- Talus / Merlon
- Ouvrage tampon

Zonage de gestion des eaux pluviales :

Exutoires identifiés et débits de fuite autorisés :
(ALISE, 2021)

- Milieu Naturel - 2 l/s/ha aménagé
- Milieu Naturel - 1 l/s/ha aménagé
- Voirie ou réseau - 2 l/s/ha aménagé
- Voirie ou réseau - 1 l/s/ha aménagé
- Infiltration obligatoire
- Exutoire à créer

Prescriptions associées aux dents creuses :
(ALISE, 2021)

- 1a - Sous-sol interdit. Rehausse de la cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
- 1b - Gestion des eaux pluviales à la parcelle obligatoire.
- 1c - Rehausse de la cote plancher et construction en éloignement de la route.
- 1d - Préconisation particulière. Se référer au rapport de phase 2 d'ALISE.
- 2 - Urbanisation ou densification déconseillées.

ALISE ENVIRONNEMENT - FEVRIER 2021

0 — 1
kilomètres
Échelle 1:7 500